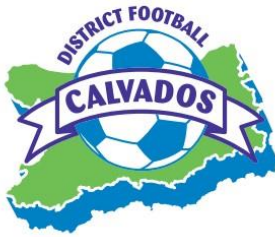


BUREAU COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE



Réunion du 07 Octobre 2026

Procès-Verbal n°4

PRESENTS : Fabrice **MESLIN**, Pauline **NICOLAS**, Grégory **MEURDRAC**, Alexandre **PALIN**, Nicolas **ANNE**, Bruno **LECHAT**

INVITES : Dominique **DE LA COTTE**, Arnaud **BISSON**

Le président ouvre la séance à 17h30 et remercie l'ensemble des membres présents.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

Le bureau adresse ses sincères condoléances à M. Frédéric **LARBAOUR** à la suite du décès de sa maman.

1 - Courriers reçus

Un courrier en date du **5 octobre 2026**, adressé par M. Rachid **BELARBIA**, informe la CDA de son incapacité à pratiquer le sport pour une durée d'un mois.

2 – Situation de deux arbitres de Départemental 1

À la suite des tests physiques du **mardi 6 octobre 2026**, un arbitre a échoué aux épreuves.

Il reste toutefois affecté à la catégorie Départemental 1 et pourra se présenter à la session de rattrapage prévue le dimanche 22 novembre 2026.

Dans l'attente de la réussite de ces tests, il sera désigné comme arbitre central dans les catégories inférieures.

Concernant le second arbitre, aucune réponse n'a été reçue à la sollicitation par courriel concernant son choix entre poursuivre l'arbitrage en D1, ou jouer et arbitrer en D2.

Un courrier sera adressé aux clubs afin de les informer de cette situation.

3 – Journées de l'arbitrage du 06 octobre 2026 au 15 octobre 2026

Dans le cadre des Journées de l'arbitrage, un article consacré à la promotion de l'arbitrage sera publié sur le site internet du District.

4 – FIA du mois de septembre

La session de Formation Initiale à l'Arbitrage de septembre compte 14 candidats en cours de validation pour le Calvados.

Il n'est pas nécessaire, à ce stade, d'activer le dispositif d'arbitre club sur cette première cohorte.

Par ailleurs, deux candidats ont suivi une FIA dans la Manche et sont rattachés au District du Calvados.

La prochaine session de FIA est programmée les 7 et 8 novembre 2026.

5 – Retour second stage cohésion, formation assistant et formation observateurs

Une formation à destination des observateurs s'est tenue le 24 septembre 2026. Cette rencontre a permis de réunir les observateurs autour d'une séquence consacrée au contenu et à la rédaction des rapports, ainsi que d'une séance technique.

Le deuxième stage de cohésion s'est déroulé les vendredi 25 et samedi 26 septembre 2026. Le stage s'est déroulé dans de bonnes conditions et conformément aux attentes du CTDA.

Une formation de sensibilisation à l'arbitrage assistant, destinée aux arbitres de District, s'est tenue le samedi 3 octobre 2026 à Mondeville. 20 arbitres étaient présents.

Un troisième stage de cohésion aura lieu le samedi 24 octobre 2026 à Houlgate, à destination des arbitres qui n'ont pas encore participé aux précédents stages.

Le bureau de la CDA remercie le Comité Directeur pour son soutien et pour les moyens mis à disposition permettant la réalisation de ces stages et formations en début de saison.

6 – Point sur les contrôles

Les contrôles ont bien débuté et se déroulent dans de bonnes conditions. Aucun élément particulier n'est à signaler à ce jour.

7 – Accompagnement jeunes

Un groupe WhatsApp dédié à l'ensemble des jeunes arbitres est mis en place afin de leur permettre de bénéficier d'un accompagnement et d'un soutien en cas de difficulté rencontrée le jour du match.

Un débriefing pourra également être proposé le lendemain de la rencontre si nécessaire.

Un dispositif d'accompagnement des clubs est actuellement en phase de test, avec l'identification d'un dirigeant référent chargé notamment de l'accueil de l'arbitre dans le cadre de cet accompagnement.

Le groupe d'accompagnement compte actuellement 19 membres.

8 – Points divers

Le cas d'un arbitre provenant d'un autre département a été évoqué. Les règles relatives à son indemnisation, notamment pour un déplacement au départ de Lisieux, seront vérifiées.

Par ailleurs, les licences continuent d'être enregistrées.

9 – Auditions

- Arbitre n° 1 : un week-end de non-désignation. La décision est transmise à la section Désignations.
- Arbitre n° 2 : Transmission du dossier au District pour suite à donner.
- Arbitre n° 3 : un week-end de non-désignation. La décision est transmise à la section Désignations. Maintien dans la catégorie.
- Arbitre n° 4 : en raison de son absence, un week-end de non-désignation.
- Arbitre n° 5 : en raison de son absence, un week-end de non-désignation.

Les arbitres concernés seront informés des décisions par courriel, avec copie adressée à leur club.

Les sanctions administratives sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours à compter de la parution du présent procès-verbal sur le site officiel du District.

Prochain bureau : le mercredi 4 novembre 2026 à 17h30

Le président

Fabrice **MESLIN**



La secrétaire de séance

Pauline **NICOLAS**

